

Extrait du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 juillet 2017

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité.

Conseillères absentes excusées : P. Balty, pouvoir à M-L. Arnaud, M. Denoy, pouvoir à Ch. Bénazet.

Conseillers absents excusés : S. Gasc, pouvoir à Cl. Lafon, J-B. Filippetto, P. Carriere.

Secrétaire de séance : V. Sommer, secrétaire de mairie.

◆ Plan local d'urbanisme : approbation du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) suite à la décision d'implantation de l'école.

Des modifications ont été apportées au projet : suppression de l'emplacement réservé pour l'école et création de 3 zones de parking ; suppression de la protection de certaines lignes de crêtes ; modification de la zone constructible au Moulin d'en Haut.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

◆ Règlement intérieur de l'Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) 2017/2018.

Il est validé par la majorité de l'assemblée.

8 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Balty, A. Dardard, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

2 voix défavorables : Ch. Bénazet, M. Denoy qui estime que les tarifs appliqués sont trop élevés.

2 abstentions : Ch. Crouzil, N. Fauré.

◆ Choix de l'architecte pour la rénovation de l'école.

Suite à la consultation d'architectes pour la restructuration et l'extension de l'école, le groupe de travail « école » a examiné, le 15 juin, les 19 candidatures reçues. Trois architectes ont été retenus et reçus séparément en entretien. Conformément à la réglementation de la consultation, une note architecturale leur a été demandée afin d'établir un classement.

M. le maire présente au conseil municipal les 3 projets suivants :

1 - Monier/Jarrot : trois bâtiments distincts (maternelle, élémentaire et périscolaire) ; 2 entrées rue des écoles (quasiment « piétonne ») pour un accès plus sécurisé ; une grande galerie afin d'accéder facilement aux bâtiments. Le projet inclut la démolition du « Vieux Four » et les travaux se feraient sur site occupé.

2 - Ryckwaert : conservation du « Vieux Four » ; respect du patrimoine et de l'environnement, de nombreux espaces végétalisés ; installation de panneaux solaires et les travaux se feraient sur site non occupé. Il est également proposé de faire participer les enfants à l'avancée du projet et de faire des visites de chantiers.

3 - Bast : surélévation des classes maternelles ;

de grands espaces ; l'aspect environnemental est très peu présent et le montant du projet dépasse de 95 000 € le budget prévisionnel.

Projet 1 : A. Dardard, N. Fauré, B. Larroche,

Projet 2 : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, Ch. Crouzil, M. Denoy, S. Gasc, J-M. Jimenez, J-L. Lucas.

L'assemblée décide à la majorité de retenir le projet 2, l'architecte Ryckwaert, pour le respect du patrimoine et de l'environnement. Le montant de sa prestation est de 124 906 € HT.

M. le maire demande à l'assemblée de lui donner, par délibération, l'autorisation de négocier avec l'architecte retenu et de signer tout document relatif à cette affaire.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

◆ Adoption d'un fonds de concours pour la prise en charge d'une partie des dépenses d'entretien de voirie liées aux dégâts d'orage.

Suite aux dégâts d'orage survenus le 12/05/2017 sur notre commune au chemin de la Capelle, il est nécessaire que le conseil se prononce sur la participation de la commune pour le financement de ces travaux.

La participation financière concernant la commune pourra être résumée comme suit : montant des travaux 4354 € HT, montant de la subvention du conseil départemental 2013,73 €, montant restant à charge 2340,27 €, montant à financer par la commune 1170,14 €.

M. le maire précise que le reste à charge après déduction de la subvention est partagé entre la commune et la communauté de communes.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

◆ Gratuité du transport des personnes âgées : convention avec le Conseil départemental.

Dans le cadre de la loi NOTRe et suite à l'avis favorable de la Commission départementale de coopération intercommunale du 20 septembre 2016, le préfet de la Haute-Garonne a décidé de dissoudre le Syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées (SITPA), décision qui prendra effet le 31 août 2017. Néanmoins, le Département de la Haute-Garonne a décidé, en partenariat avec les communes concernées, les transporteurs et la région Occitanie, de poursuivre le dispositif de gratuité des transports

publics en faveur des personnes âgées de 65 ans et plus. C'est pourquoi il est proposé aux communes une convention permettant d'en bénéficier.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

♦ Proposition d'aménagements de sécurité au Moulin d'En Haut (amendes de police).

Il serait nécessaire de sécuriser davantage l'arrêt de bus scolaire ainsi que les habitations à cause de la vitesse excessive des automobilistes sur la RD 11, route de Nailloux. Le dispositif sollicité pour 2018 vient en complément du radar pédagogique actuel, installé en 2017. Il consiste en l'installation d'un second radar à l'intersection des voies et à la mise en place de coussins berlinois (ralentisseurs). Le montant total serait de 7 300 € HT. Ce financement pourrait être prélevé sur les amendes de police.

Aude Dardard, conseillère municipale, propose de supprimer le second radar pédagogique et d'envisager de mettre des rehausseurs. Le coût serait peut-être moins important et le système de ralentissement plus efficace.

L'assemblée décide à l'unanimité d'étudier les différentes solutions et de demander des devis.

♦ Programmes d'investissements.

Il est proposé d'ouvrir deux programmes d'investissement afin d'aménager la 5^e classe et la salle des associations. Différents devis ont été présentés aux conseillers et permettent d'évaluer les montants nécessaires, soit 6 000 € pour la salle des associations et 10 000 € pour la 5^e classe.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

♦ Subvention amicale du personnel.

Au budget 2017, la somme de 3 600 € était prévue pour l'association de l'Amicale du personnel. Comme les années précédentes, l'association a partagé cette somme entre les agents titulaires. En l'absence d'un règlement applicable et connu de tous, il semble opportun aujourd'hui, au vu de leur implication dans le fonctionnement du service, que tous, (titulaire ou non) en bénéficient. Le bureau de l'association a décidé de répartir cette prime au prorata du temps de présence.

M. le maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 1 183 € à l'association de l'Amicale du personnel.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

♦ Urbanisme.

▪ CUB : Bernadette Aribert-Jouanolou, En Serny, division foncière.

▪ DP : Ophélie Godiveau, Côte de Négra, modification de façades (Nord).

▪ DP : Ophélie Godiveau, Côte de Négra, modification de façades (Sud).

▪ PC : Michel Gouze, 22 route de Nailloux, extension. Vérification de conformité des travaux prévue.

♦ Comptes-rendus de réunions.

Les comptes rendus de ces réunions sont disponibles à la mairie de Montesquieu-Lauragais.

Service public de l'eau Hers Ariège (SPEHA) du 22 juin 2017 ; Plan local d'urbanisme (PLU) du 30 juin 2017 ; Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA) du 30 juin 2017 ; élévateur du 7 juillet 2017 ; Accueil de loisirs, visite de la PMI du 10 juillet 2017 ; Terres du Lauragais du 11 juillet 2017.

♦ Informations.

- Groupe CIRCET (créateur de réseaux télécoms) Toulouse : un dossier d'information a été déposé en mairie suite à une modification du réseau de téléphonie mobile par l'opérateur SFR sur la commune.

- Élagage de haies : en décembre 2016, une première demande a été faite par la mairie auprès d'un administré afin qu'il entretienne ses haies pour la sécurité routière. À ce jour, aucune action n'a été entreprise. Une lettre de mise en demeure lui a été envoyée.

- Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Pays Lauragais : avant le 31 décembre 2018, l'élaboration pour les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants d'un Plan climat air énergie territorial (PCAET) s'inscrit dans des dispositions législatives de la loi sur la transition énergétique.

- Académie de Toulouse : Jacques Caillaut, directeur académique, informe la commune de sa décision prise concernant les horaires de l'école à compter de la rentrée scolaire 2017. Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h45, sauf le mercredi, de 9h à 12h.

- Courrier d'un administré demandant à la mairie de refaire la signalisation et le marquage au sol au carrefour du chemin de Ronde et Grande rue Saint-Jacques, ceci afin d'inciter les automobilistes à respecter le sens de circulation.

- Licence IV : les associations vont être contactées pour savoir si l'une d'entre elles est intéressée pour détenir la licence au nom de la municipalité.

- Conteneur ordures ménagères côte de Négra : demander à Terres du Lauragais l'augmentation du nombre de conteneurs.

Séance levée à minuit.